

Délai: Au plus tard jusqu'au 15.08.2010
ou si le premier match amical a lieu avant cette
date limite: Au plus tard 5 jours avant le premier
match amical



T2 Enregistrement des joueurs en ligne saison 2010/11

Depuis la dernière saison, l'enregistrement global des joueurs (l'ancienne liste des joueurs T2) ne se fait plus sous forme de papier mais en ligne sur **MyHockey**. Les nouvelles demandes d'admission (formulaire T1), les changements de clubs (T3), les échanges des unités de formation (T4) et les enregistrements type B (T6) se font toujours encore par fax, mail ou par poste.

Veuillez procéder s.v.p. de la manière suivante, si vous voulez enregistrer vos joueurs pour la nouvelle saison 2010/11:

1. Connectez-vous comme d'habitude sur MyHockey (<http://myhockey.swiss-icehockey.ch>) avec votre nom d'utilisateur MyHockey (votre numéro de club) et votre mot de passe. Après vous avoir connecté, cliquez sur le côté gauche sur "licences de joueurs". Deux listes s'affichent sur votre écran.
2. La première liste comprend les joueurs, qui avaient un enregistrement valable la saison passée. Si vous voulez **enregistrer** un joueur, maintenez son statut (en vert) sur "Activer cette licence". Si vous ne voulez PAS enregistrer le joueur, changer son statut sur "PAS activer cette licence". Si au dessous d'un joueur, que vous voulez enregistrer, vous voyez la mention "Attention: Joueur doit effectuer un transfert international", cela signifie, que vous pouvez enregistrer le joueur en question mais que son autorisation de jouer ne sera valable qu'après la validation du transfert international par la Fédération Internationale de Hockey sur Glace. Ce ne sera qu'à ce moment-là que le joueur apparaîtra sur la liste des joueurs sur MyHockey. Voir également point 8.
3. La deuxième liste (qui se trouve sous le symbole de cadenas) comprend des joueurs, qui n'ont plus eu d'enregistrements ces dernières années. Si vous voulez réactiver un tel joueur, changer son statut sur "réactiver cette licence".
4. Vous pouvez à chaque moment sauvegarder votre enregistrement en cliquant en haut de la liste sur "*sauvegarder/actualiser*". Cela vous permet de poursuivre l'enregistrement plus tard. Si vous avez enregistré tous vos joueuses et vos joueurs et que vous n'avez plus de modifications à effectuer, boucler définitivement votre enregistrement en cliquant sur le **grand symbole de cadenas**.
5. Vous avez désormais bouclé votre enregistrement. Le Département pour les Autorisations de Jouer (DAJ) obtient un message, que vous avez bouclé votre liste. Sur la base de ce message, le DAJ contrôle votre liste et la valide.
6. Le délai pour boucler l'enregistrement global de vos joueurs est le **15 août 2010** ou **au plus tard 5 jours avant la première rencontre amicale d'une de vos équipes, si cette première rencontre amicale a lieu avant le 15 août..** Le bouclage de l'enregistrement avant la première rencontre amicale a l'avantage, que les joueurs seront disponibles sur le système Reporter. Votre responsable Reporter ne devra alors plus utiliser des numéros de licence provisoires 999 mais il pourra directement utiliser les "vrais" joueurs et leurs données.

7. Est-ce que vous avez des joueurs, qui se retirent d'une équipe après que vous ayez bouclé l'enregistrement, qui seront transférés ou qui ne peuvent pas jouer pour des raisons de blessure? Alors informez le DAJ par mail **au plus tard jusqu'au 15 septembre 2010**, pour quels joueurs vous n'aurez pas besoin d'enregistrement. **Après cette date, plus aucune modification ne sera possible et chaque joueur enregistré sera facturé.** Si au moment de l'enregistrement global vous n'êtes pas sûr à 100%, si tel ou tel joueur aura besoin d'un enregistrement, désactivez-le. De tels joueurs peuvent être réactivés pendant toute la saison à l'aide du formulaire T1.

8. Nous vous rendons une nouvelle fois attentifs, que les transferts internationaux pour des joueurs qui ont plus de 18 ans ou qui auront 18 ans pendant la saison **sont liés à des frais de fr. 1'000.-- par saison.** Ces frais nous sont facturés par la fédération internationale de hockey sur glace et par l'ancienne fédération et nous devons les refacturer aux clubs. Les fédérations ne font pas de différence, s'il s'agit d'un top-joueur de LNA ou d'un joueur loisir de 4ème ligue. Merci de tenir compte de ce point AVANT de commander une carte internationale de transfert. Les joueurs étrangers peuvent être alignés lors des rencontres amicales, pour autant que nous ayons obtenu le la part de son ancienne fédération un "15-days-approval". Nous vous remercions de commander à temps vos cartes internationales de transfert et de nous communiquer **au plus tard deux semaines avant le premier match amical** - pour autant que vous n'ayez pas encore commandé de cartes - les données suivantes du joueur: Nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, nationalité et dernier club.

Le DAJ se tient à votre dispositions pour de plus amples informations au numéro de téléphone 044 306 50 47 ou par mail (patrick.droz@swiss-icehockey.ch).

*Swiss Ice Hockey / DAJ
28 juin 2010*